



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation dégradée des services d'urgences des Hospices civils de Lyon

Question orale n° 677

Texte de la question

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation particulièrement dégradée des services d'urgences des Hospices civils de Lyon, notamment sur les sites de l'hôpital Édouard Herriot et de Lyon Sud, où les personnels sont engagés dans un mouvement de grève depuis le 6 février 2026. Ce mouvement fait suite à plusieurs mois de fortes tensions et de dégradation continue des conditions de travail. Déjà en octobre, puis en janvier, des droits d'alerte ont été déclenchés par les organisations syndicales face à une surcharge d'activité et à une situation de détresse des agents. Entre le 5 et le 15 janvier 2026, la fréquentation des urgences a connu une hausse exceptionnelle, liée notamment à la grève des médecins libéraux, aggravant un sous-effectif chronique. À titre d'exemple, le 15 janvier à 18 heures, 294 patients étaient en attente pour une capacité maximale de 200, situation révélatrice d'un engorgement devenu structurel. Les personnels dénoncent aujourd'hui un mal-être profond, lié à des conditions de travail très pénibles, accentuées par des effectifs insuffisants et des temps d'attente inquiétants pour les patients, accentuant les conflits et violences à l'encontre des personnels. Ils pointent notamment le manque d'aides-soignants, d'infirmiers, de brancardiers, de personnels administratifs et de secrétaires, rendant l'organisation des soins extrêmement difficile. Ils demandent ainsi des renforts immédiats en postes, ainsi que la création de dispositifs adaptés comme un « *pool* » d'aides-soignants et l'ouverture de lits d'aval supplémentaires. Par ailleurs, les personnels dénoncent une absence de dialogue, l'Agence régionale de santé ayant refusé de recevoir leur délégation, tout comme la direction générale des HCL. Ils s'inquiètent également d'une dégradation plus large du système hospitalier public marquée par des conditions budgétaires encore détériorées par les budgets 2026. Ils alertent sur une perte d'attractivité des métiers soignants et du côté des patients, une augmentation du renoncement aux soins pour des raisons financières. La situation est également aggravée par la fermeture récente d'une unité de pédopsychiatrie au Vinatier, entraînant un report de patients vers les urgences. Dans ce contexte, les mesures d'assignation prises pour assurer le service minimum interrogent, dès lors qu'elles mobilisent un nombre de personnels équivalent aux effectifs habituels et laissent entendre que le fonctionnement courant des services d'urgences de l'hôpital repose déjà sur un niveau minimal de personnels. Dans ce contexte, elle lui demande quelles mesures urgentes le Gouvernement entend mettre en œuvre pour répondre aux revendications des personnels des urgences lyonnaises, garantir des effectifs suffisants et améliorer durablement les conditions de travail et de prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : [Mme Anaïs Belouassa-Cherifi](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 677

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)